



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### I- DÉFINITIONS

Le CLIENT est toute personne physique ou morale passant commande de formation auprès de TOUT'ART FORMATIONS.

Le PARTICIPANT est la personne issue de la structure juridique du CLIENT participant à une action de formation commandée.

On appelle formation inter-entreprises une action de formation du catalogue TOUT'ART FORMATIONS, produite par TOUT'ART FORMATIONS, dans ses locaux ou des locaux mis à sa disposition.

On appelle formation intra-entreprise une action de formation réalisée sur mesure pour le compte d'un CLIENT ou d'un groupe de CLIENTS.

On appelle parcours de formation individualisé un ensemble d'actions de formation composé selon les besoins du CLIENT.

### II- OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat du CLIENT.

### III- DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le devis émis par TOUT'ART FORMATIONS, la fiche descriptive complète de la formation et les présentes conditions générales valident la demande d'inscription du CLIENT, qui sera contractualisée par une convention de formation entre TOUT'ART FORMATIONS et le CLIENT.

TOUT'ART FORMATIONS s'engage à faire émarger, par le(s) PARTICIPANT(S) et le(s) formateur(s), des feuilles de présence par demi-journée de formation.

TOUT'ART FORMATIONS s'engage à remettre au CLIENT, ou, le cas échéant au tiers financeur dont il dépend, une attestation de présence, pour chaque PARTICIPANT, au prorata du nombre d'heures de formation suivies.

TOUT'ART FORMATIONS s'engage à remettre au PARTICIPANT, à l'issue de chaque formation, une attestation de formation, précisant notamment les objectifs pédagogiques de la formation.

TOUT'ART FORMATIONS s'engage aussi à remettre copie de l'attestation de formation prévue à l'alinéa précédent à l'employeur du PARTICIPANT qui en ferait la demande.

### IV- TARIFS

En application des dispositions des articles 202 A et 202 B du Code Général des Impôts, TOUT'ART FORMATION bénéficie d'une exonération de TVA validée par le formulaire fiscal n°3511. Tous les prix sont indiqués nets de taxes.

Le prix de l'action de formation ou du parcours individualisé de formation est formalisé par un devis.

Sauf dispositions particulières, tous les frais non pédagogiques (transport, hébergement, frais de vie...) restent à la charge du CLIENT ou du PARTICIPANT et ne sont pas devisés.

### V- MODALITÉS FINANCIÈRES

En cas de prise en charge totale du coût pédagogique par un tiers (par exemple un dispositif public de financement), confirmée par la réception par TOUT'ART FORMATIONS de l'accord correspondant, la facture de l'action de formation est directement adressée à ce dernier, au terme chaque action. Dans tous les autres cas, elle est adressée dans les mêmes délais au CLIENT qui s'engage à la payer selon les modalités y figurant.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, chaque partie, tiers et CLIENT, reçoit une facture correspondant à son engagement, dans les mêmes conditions que ci-avant.

Dans l'éventualité de frais non pédagogiques, ils seront toujours facturés au CLIENT, à qui il appartient de faire valoir une éventuelle prise en charge.

### VI- PÉNALITÉS DE RETARD

En cas de retard de paiement, conformément à la loi 2008-776 du 4 août 2008, il sera appliqué des pénalités au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Cette pénalité court à compter de la date d'échéance jusqu'au jour du paiement complet des sommes dues. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

### VII- CONDITIONS D'INEXÉCUTION, D'ANNULATION, DE REPORT OU DE MODIFICATION

#### Inexécution de sa prestation de formation par TOUT'ART FORMATIONS

En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, TOUT'ART FORMATIONS devra rembourser au CLIENT les sommes indûment perçues de ce fait.

Il est convenu entre les parties que TOUT'ART FORMATIONS se réserve le droit, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, de reporter une action de formation et/ou d'en modifier notamment :

- le contenu,
- le programme,
- le(s) intervenant(s).

#### Inexécution de son engagement de participation par le CLIENT - Rétractation

Le CLIENT dispose d'un délai de rétractation de 10 (dix) jours à compter de la signature de la présente convention.

Le CLIENT s'engage à informer TOUT'ART FORMATIONS de toute rétractation, résiliation ou annulation de participation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut lui être exigée.

En cas d'annulation ou de désistement unilatérale par le CLIENT de son engagement de participation à l'action de formation, TOUT'ART FORMATIONS se réserve le droit de facturer au client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Facturation de 100% du prix de la formation si résiliation moins de sept jours ouvrables avant le début de l'action de formation.
- Facturation de 50% du prix de la formation si résiliation entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le début de l'action de formation.
- Aucune facturation si résiliation plus de 15 jours ouvrables avant le début de l'action de formation.

Dans tous les cas, l'abandon par un participant au cours d'une action de formation entraine la facturation de 100% de celle-ci. En cas de parcours de formation individualisé, les actions de formation restantes seront remboursées si elles remplissent les conditions de résiliation ci-avant.

Il est rappelé que les sommes ainsi mises à la charge du CLIENT à titre de dédit ne peuvent être imputées par un employeur sur son obligation de participer au "développement de la formation professionnelle", ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge auprès d'un tiers financeur.

#### **VIII- INSCRIPTIONS**

Pour favoriser un bon apprentissage en formation, les effectifs de chaque action sont limités. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes.

La participation à une action de formation n'est garantie qu'après acceptation du devis par le CLIENT et souscription d'un bulletin d'inscription par PARTICIPANT envisagé.

TOUT'ART FORMATIONS se réserve le droit d'annuler une session de formation en cas d'effectif insuffisant.

#### **IX- CONVOCATIONS ET DÉROULEMENT DES FORMATIONS**

TOUT'ART FORMATIONS adresse une convocation par mail ainsi que le règlement intérieur et les informations générales liées à la formation avant le début de celle-ci. Ces informations sont réputées comme des instructions dont le participant a le devoir de prendre connaissance. Il ne pourra se prévaloir de leur ignorance en aucune circonstance.

#### **X- CONTENU PEDAGOGIQUE**

Les contenus pédagogiques, tels qu'indiqués sur les fiches descriptives des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique de groupe.

#### **XI- INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Les informations à caractère personnel que communique le client lors de l'inscription sont nécessaires à TOUT'ART FORMATIONS pour le traitement administratif du dossier.

Conformément à la loi informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ces données. Pour exercer ce droit, le client adresse un courrier à TOUT'ART, 3 avenue du cimetière, 31500 TOULOUSE.

#### **XII- DISPOSITIONS DIVERSES**

Si certaines des dispositions des présentes conditions générales de vente étaient déclarées nulles ou inapplicables au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront alors réputées non écrites mais les autres dispositions n'en garderont pas moins toute leur force et leur portée.

#### **XIII- PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – COPYRIGHT**

Les documents remis au cours de la formation constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

En conséquence, le PARTICIPANT s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable des auteurs, validé par le représentant légal de TOUT'ART FORMATIONS.

#### **XIV- OBLIGATIONS**

Dans le cadre de ses prestations de formation, TOUT'ART FORMATIONS a une obligation de moyens et non de résultats.

#### **XV- ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, les tribunaux de Toulouse seront seuls compétents pour régler le litige. Le droit français est seul applicable.